



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Pôle Architecture et Patrimoine

**ARRÊTÉ n° 2015 - 14**  
**portant inscription au titre des monuments historiques de**  
**l'église paroissiale à LESPINASSIERE (Aude)**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,**  
**Préfet de l'Hérault,**

- Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;
- Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 17 mars 2015 ;
- Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**Considérant** que l'église paroissiale de Lespinassière (Aude) présente sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la cohérence et de l'unité de sa construction et de son décor réalisés entre 1933 et 1935, rare exemple dans la région d'église rurale entièrement Art Déco.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** Est inscrite au titre des monuments historiques, l'église paroissiale à LESPINASSIERE (Aude), en totalité ainsi que l'ensemble des aménagements extérieurs conçus en même temps, tels que délimités et hachurés en rouge sur le plan ci-annexé, située à Lespinassière (Aude), sur la parcelle AB 635 et appartenant à la commune depuis une date antérieure à 1956.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**ARTICLE 3 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le

15 AVR. 2015

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général  
sur les Affaires Régionales

Michel STOUMBOFF

ex  
lon.gouv.fr

SPF NARBONNE

2015 D N° 6225

Volume : 2015 P N° 3880

Date: 4 JUIN 2015

Publié et enregistré le 19/06/2015 au SPF de CARCASSONNE

Provision: Droits : Néant  
CSI : Néant

Reçu : Zero Euro

Dossier: 13118

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Christine GUILLET

N° usager: 1478

11P

Département :  
AUDE

Commune :  
LESPINASSIERE

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/02/2015  
(fuseau horaire de Paris)

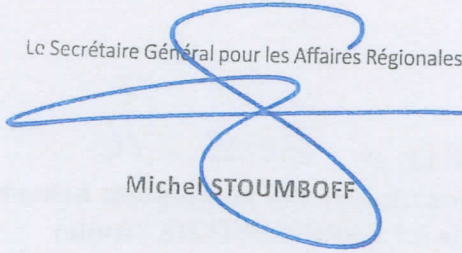
Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2014 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

15 AVR 2015

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

  
Michel STOUMBOFF

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CARCASSONNE  
Cité administrative, Place gaston  
Jourdanne 11807  
11807 CARCASSONNE CEDEX 9  
tél. 04 68 77 44 53 -fax  
cdif.carcassonne@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

